

RÉGION

21/04/2021

RÉGION LIÉGEOISES - OUVERTURE DE L'HORECA LE 1ER MAI

# Le mot d'ordre pour le 1 er mai: ne pas laisser les terrasses s'installer

**Ce mardi, les chefs de corps de la région liégeoise ont échangé avec le procureur du Roi sur les bonnes pratiques à observer lors de l'ouverture probable des terrasses le 1 er mai**

ALLISON MAZZOCATO



Ce mardi, Philippe Dulieu a rappelé aux chefs de corps de la province de Liège leurs obligations le 1er mai, lors de la réouverture probable des terrasses. Si le fait d'empêcher les terrasses d'ouvrir et la verbalisation semblent acquis, les chefs de corps restent pour certains circonspects sur la méthode recommandée pour faire cesser l'infraction.



Réunion au sommet, ce mardi matin, entre le procureur du Roi Philippe Dulieu, le DirCo de la PJF de Liège et l'ensemble des chefs de corps de la province. Au menu : comment gérer l'ouverture des terrasses annoncée pour le 1er mai par tout un pan du secteur Horeca. Willy Demeyer avait annoncé qu'il ne fermerait pas les terrasses. Philippe Dulieu, de son côté, avait très justement rappelé que verbaliser et faire cesser les infraction étaient des obligations pour tout policier, et relevaient surtout de l'autorité judiciaire.

Les chefs de corps semblaient en bien mauvaise posture. Alors ce mardi, le procureur du Roi a tenu à rappeler ces obligations aux chefs des polices locales. Et le discours a, nous dit-on, été particulièrement clair. Il n'en demeure pas moins que pour plusieurs chefs de corps, on attend de pied ferme des réunions à venir qui, l'espèrent-ils, pourront les aider à déterminer un modus operandi uniforme sur certains points.

# 1.

**Ne pas laisser les terrasses s'installer le 1er mai**

Il est demandé aux chefs de corps de mettre tout en œuvre pour que les terrasses n'ouvrent pas de manière effective. A SECOVA, par exemple, cela va passer notamment par de la sensibilisation. « Dans chaque commissariat, je vais demander qu'ils passent dans les établissements les plus classiques pour discuter avec les gérants », indique Vincent Braye, chef de corps. « Chez nous, c'est surtout sur Aywaille, Esneux et aussi Chaudfontaine dans une moindre mesure. Nous allons également augmenter les effectifs le jour même en faisant appel aux volontaires. » En Basse-Meuse aussi, « on va mettre un peu plus de monde sur le terrain, comme il vaut mieux prévenir que guérir », rappelle Alain Lambert, chef de zone.

## 2.

### **Verbaliser lorsque le policier constate une infraction**

Philippe Dulieu a été particulièrement clair sur la question, dans la presse et lors de cette réunion. Les policiers sont dans l'obligation de verbaliser: il n'y a pas d'échappatoire possible. Si un policier constate qu'une terrasse est ouverte et que des clients sont présents, il devra verbaliser le tenancier.

## 3.

### **Faire cesser l'infraction en concertation avec le parquet**

Et c'est ici que cela se corse... Une fois que l'infraction est constatée, il faut la faire cesser. Mais il faut aussi préserver l'ordre public. « L'officier de police administrative devra juger de l'opportunité de faire fermer une terrasse, mais avec l'avis du magistrat de garde », détaille Alain Lambert. « Il faut que cela se fasse effectivement en concertation avec le magistrat de garde », rejoint Vincent Braye.

L'idée est effectivement de mesurer les risques et les bénéfices. Le policier devra aviser le magistrat de garde de la situation et décidera, avec lui, de l'évacuation de la terrasse ou pas. Certains chefs de corps, moins concernés qu'Alain Lambert ou Vincent Braye, ont émis des réserves sur cette méthode. « Cela signifie que je peux faire fermer un petit café avec 4 tables de deux, mais que j'évite d'en fermer un avec 40 couverts parce qu'il y a un risque que des tensions apparaissent. Ce n'est pas très juste... Mais si on doit s'y conformer, on le fera. »

Un autre chef de corps est également particulièrement concerné: Christian Beaupère, patron de la police liégeoise. Il n'a souhaité faire qu'un seul commentaire: « Pourvu qu'il pleuve... »